

Comment satisfaire aux exigences du volet Environnement?



Pourquoi proAction^{MD} contient-il un volet Environnement?

Le volet Environnement vise à :

- Déceler et atténuer les risques pour l'environnement; utiliser plus efficacement les ressources; améliorer la santé des sols et la biodiversité; réduire les déchets; préserver la qualité des terres et de l'eau
- Démontrer la valeur que les producteurs accordent à la santé de l'environnement et rassurer les consommateurs

Principales ressources pour le volet

- ➔ Manuel de référence et Cahier de travail de proAction
- ➔ Ressources proAction pour le volet Environnement

Quelles sont les exigences du volet Environnement?

Le volet Environnement comporte 5 exigences qui visent à atténuer les risques pour l'environnement et à promouvoir la mise en œuvre de mesures positives :

1 Avoir un Plan environnemental de la ferme (PEF) provincial ou un Plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA) ou l'équivalent d'un PAA valide.

Qu'est-ce que c'est et pourquoi est-ce important?	Foire aux questions	
<p>Qu'est-ce que c'est? Un Plan environnemental de la ferme (PEF; PAA au Québec) est une évaluation confidentielle des points forts et des risques environnementaux potentiels associés à l'exploitation d'une ferme. Une fois rempli, le PEF est confidentiel : il contient les plans d'action et est propre à chaque ferme.</p> <p>En remplissant un PEF, vous :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Serez plus au fait de certains aspects potentiellement préoccupants en matière d'environnement ● Découvrirez la législation et la réglementation pertinentes ● Développerez des plans personnalisés pour gérer ou faire le suivi des éléments présentant un risque et ayant été ciblés sur votre site 	<p>Comment remplir un PEF ou un PAA? Le PEF et le PAA prennent différentes formes selon la province (ex. : atelier, en ligne, avec l'aide d'un conseiller) et sont offerts par chaque organisation provinciale responsable du PEF/PAA. L'information sur la procédure à suivre pour remplir un PEF/PAA est accessible dans le site Web de votre organisation provinciale. L'équivalent du PAA est accessible sur l'extranet des Producteurs de lait du Québec dans la section proAction / Environnement.</p> <p>Comment puis-je prouver à l'agent de validation que mon PEF est complet et valide? Vous pouvez présenter un certificat ou une déclaration attestant la détention d'un PEF/PAA valide. Certaines provinces proposent et utilisent un rapport ou un cahier à remplir.</p> <p>Quelle est la période de validité d'un PEF? Pour être valide, le document doit être à jour, conformément à la date d'expiration ou à la période de validité établie dans la province. Dans les provinces qui n'établissent pas de date d'expiration ou de période de validité, le PEF ou le PAA doit avoir été réalisé au cours des 10 dernières années.</p>	
Où puis-je trouver plus d'information?	Sites Web des bureaux provinciaux responsables du Plan environnemental de la ferme	
<ul style="list-style-type: none"> ● Bureau provincial responsable du Plan environnemental de la ferme (liens vers les sites Web indiqués à droite) ● Personne-ressource de la province pour proAction 	<p>Colombie-Britannique Alberta Saskatchewan Manitoba Ontario</p>	<p>Québec Nouveau-Brunswick Nouvelle-Écosse Île-du-Prince-Édouard Terre-Neuve-et-Labrador</p>

2 Remplir le questionnaire environnemental

Qu'est-ce que c'est et pourquoi est-ce important?

Qu'est-ce que c'est? Le questionnaire environnemental de proAction regroupe des données sur l'application des pratiques en lien avec la santé des sols, les gaz à effet de serre, la biodiversité, les effluents d'ensilage et les déchets plastiques. Dans toutes les provinces à l'exception du Québec, le questionnaire doit être rempli en ligne via le Système électronique national d'administration (SENA), accessible à l'adresse www.dairyproaction.ca. Au Québec, le questionnaire doit être rempli dans **l'extranet des Producteurs de lait du Québec** dans la section proAction / Environnement.

Pourquoi? Le questionnaire aide les fermes à cibler les pratiques positives qu'elles ont déjà adoptées. Il permet de sensibiliser les producteurs aux pratiques de gestion bénéfiques en matière d'environnement, en les invitant à les mettre en œuvre. Le questionnaire permet également de :

- Recueillir des renseignements agrégés et anonymisés pour aider l'industrie à décrire les pratiques mises en œuvre à l'échelle nationale permettant d'améliorer la protection de l'environnement
- Vérifier et valider les arguments de vente et rassurer la chaîne d'approvisionnement quant à l'engagement de l'industrie laitière envers la protection de l'environnement

Foire aux questions

À quelle fréquence dois-je remplir le questionnaire?

Le questionnaire doit être rempli tous les 2 ans, de pair avec votre validation régulière de proAction.

Que dois-je présenter à l'agent de validation? Le questionnaire n'a pas à être présenté à l'agent de validation. Une fois complété, un certificat sera émis et c'est ce document qui doit être présenté lors de la validation.

Pourquoi certaines des pratiques listées dans le questionnaire environnemental ne s'appliquent-elles pas à ma ferme ou ma région?

Au Canada, il existe plusieurs contextes environnementaux selon les régions. Par conséquent, les pratiques utilisées par les producteurs pour protéger la santé des sols, la qualité de l'eau et la faune diffèrent d'un endroit à l'autre. Certaines pratiques listées ne s'appliquent pas à toutes les régions. Dans ces cas, vous pouvez indiquer que cet élément n'est pas applicable à votre ferme.

Comment puis-je remplir le questionnaire si je n'ai pas accès à Internet?

Le questionnaire peut être rempli avec l'aide de votre coordonnateur provincial. Contactez les personnes-ressources sur le terrain et/ou le coordonnateur provincial de proAction dans votre province.

3 Réduire le risque de contamination par les eaux de laiterie

Qu'est-ce que c'est et pourquoi est-ce important?

Qu'est-ce que c'est? Les producteurs doivent éliminer les eaux de laiterie de manière à ne pas contaminer le sol ou les eaux de surface ou souterraines. Les eaux usées ne doivent pas se retrouver dans un fossé ou un ruisseau. Les eaux de laiterie doivent être gérées au moyen d'un entreposage adéquat ou d'un système de traitement conforme à la réglementation.

Pourquoi? Les eaux de laiterie pourraient contenir du phosphore, de l'azote, des détergents, des acides et des agents pathogènes potentiels, d'où la nécessité de les éliminer adéquatement.

Foire aux questions

Quelle information probante puis-je fournir à l'agent de validation? Décrivez le système utilisé pour vos eaux de laiterie à l'agent de validation, qui évaluera le risque.

Quels types de systèmes d'entreposage ou de traitement sont adéquats? La plupart des fermes laitières rejettent les eaux de laiterie dans le système d'entreposage du fumier ou dans une fosse septique appropriée. Les deux méthodes sont acceptables. D'autres exemples d'endroits acceptables sont : un réservoir de sédimentation ou un flocculateur; un marécage artificiel; ou une bande de végétation filtrante.

4 Réduire le risque de contamination par le fumier

Qu'est-ce que c'est et pourquoi est-ce important?

Qu'est-ce que c'est? L'entreposage du fumier doit permettre :

- Éviter la contamination des eaux de surface et souterraines
- Éviter d'épandre du fumier sur un sol gelé, couvert de neige ou saturé

Pourquoi? L'épandage de fumier sur des sols saturés ou gelés augmente les risques de contamination des eaux puisque le sol ne peut pas absorber les éléments nutritifs appliqués, ce qui augmente la probabilité que les eaux de ruissellement soient contaminées par du fumier. De plus, l'épandage de fumier sur un sol saturé ou gelé n'a aucune valeur agronomique.

Foire aux questions

Quelle information probante puis-je fournir à l'agent de validation? Décrivez à l'agent de validation votre système et votre capacité d'entreposage du fumier ainsi que vos pratiques d'épandage du fumier.

Quelle devrait être ma capacité d'entreposage? Le nombre de jours d'entreposage requis varie d'une province à l'autre, et certaines provinces n'ont pas précisé d'exigence quant à la capacité d'entreposage. Renseignez-vous auprès de votre gouvernement provincial pour connaître la réglementation et les lignes directrices qui s'appliquent à votre situation. Toutefois, l'objectif est d'avoir une capacité d'entreposage suffisante pour éviter d'épandre du fumier sur un sol gelé, couvert de neige ou saturé.

5 Utiliser de façon optimale le fumier et les autres éléments nutritifs à la ferme

Qu'est-ce que c'est et pourquoi est-ce important?

Qu'est-ce que c'est? Un Plan de gestion des éléments nutritifs (PGEN) et des analyses du sol sont importants pour établir les taux d'épandage appropriés pour le fumier et les engrais. Ces pratiques permettent un usage optimal des ressources et une réduction du risque de contamination des eaux souterraines ou de surface.

Pourquoi? Une gestion judicieuse du fumier et des engrais permet de veiller à ce que les éléments nutritifs épandus soient utilisés aussi efficacement que possible :

- Les pertes d'éléments nutritifs pendant et après l'épandage du fumier sont réduites au minimum
- Les éléments nutritifs sont appliqués à des doses qui n'entraînent pas leur accumulation dans le sol
- Les éléments nutritifs sont appliqués de manière à minimiser le risque de perte et à garantir leur disponibilité pour les cultures

Foire aux questions

Quelle information probante puis-je fournir à l'agent de validation? Présentez un PGEN valide et approuvé par la province OU les résultats d'une analyse du sol. Les producteurs doivent SOIT avoir un PGEN valide et approuvé par la province, SOIT analyser le sol de toutes les terres recevant du fumier au minimum tous les trois ans. Les producteurs doivent ensuite utiliser ces résultats afin de faire un usage optimal du fumier et des engrais sur les terres.

Ai-je besoin d'un Plan de gestion des éléments nutritifs? Un PGEN est un plan permettant de faire la meilleure utilisation possible du fumier et des autres intrants fertilisants sur le plan agronomique. Les producteurs sont invités à établir un PGEN, mais celui-ci n'est pas requis pour satisfaire à cette exigence, si vous procédez plutôt à des analyses du sol.

À quelle fréquence dois-je faire des analyses du sol? Si une ferme n'a pas de PGEN valide et approuvé par la province, elle doit analyser le sol de toutes les terres recevant du fumier au minimum tous les trois ans.

Foire aux questions



Où puis-je trouver plus d'information? Pour plus d'information sur la réglementation de votre province, communiquez avec les ressources suivantes :

- Association provinciale de producteurs laitiers
- Ministère de l'Environnement et/ou de l'Agriculture de la province
- Bureau provincial responsable du Plan environnemental de la ferme (voir la page 1 pour de l'information sur les sites Web)

Dois-je faire autre chose à part satisfaire à ces cinq exigences? La plupart des provinces ont établi une réglementation pour l'utilisation du fumier et des engrais, et certaines ont une réglementation spécifique pour la gestion des eaux de laiterie. De plus, les producteurs sont également invités à adopter des pratiques de gestion bénéfiques pour l'environnement énumérées dans le questionnaire environnemental et la ressource *Carboneutres d'ici 2050 : Guide des pratiques de gestion bénéfiques pour atténuer les émissions dans les fermes laitières*.

Pourquoi y a-t-il duplication entre le Plan environnemental de la ferme et le questionnaire environnemental? Le PEF est un programme provincial et confidentiel, et les plans d'action du PEF sont spécifiques à votre ferme. Bien que le PEF soit un outil très efficace pour démontrer l'engagement des producteurs laitiers envers des pratiques environnementales saines, les Producteurs laitiers du Canada n'ont pas accès aux informations contenues dans les PEF. De plus, les agents de validation ne peuvent pas demander à voir les détails pour évaluer les résultats de votre PEF.

Afin de rassurer les consommateurs et de décrire les pratiques de protection de l'environnement appliquées dans les fermes laitières canadiennes à l'échelle nationale, toutes les fermes doivent remplir le questionnaire environnemental. Le questionnaire vise à encourager l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques prioritaires à l'échelle du pays et permet à l'industrie de recueillir des données agrégées sur les pratiques environnementales. **Bien que les questions se recoupent, le PEF et le questionnaire ont des objectifs différents et sont tous deux exigés.**

Quelle est la différence entre un PEF et un PGEN? Un PEF couvre un éventail plus large de pratiques de gestion environnementale, tandis qu'un PGEN se concentre sur l'épandage de fumier et d'autres éléments nutritifs, ainsi que sur l'utilisation efficace des éléments nutritifs.

Pourquoi dois-je réaliser des analyses de sol tous les 3 ans alors que j'effectue une rotation tous les 4 ans? Les éléments nutritifs du sol, en particulier l'azote et le phosphore, varient d'année en année. L'analyse du sol est nécessaire pour que les fermes puissent optimiser les cultures et prévenir la contamination de l'environnement due au ruissellement et au lessivage des engrais excédentaires. L'exigence d'effectuer des analyses tous les 3 ans est un minimum.

Quel est le lien entre l'environnement et la qualité du lait? La production laitière est étroitement liée à l'environnement. Un sol en santé produit des cultures et des fourrages de haute qualité, ce qui peut améliorer l'efficacité alimentaire et la qualité du lait. Par ailleurs, le fumier fertilise les cultures et nourrit les microorganismes qui favorisent la santé des sols. De plus, les terres agricoles servent d'habitat à des milliers d'espèces. Une agriculture respectueuse de l'environnement permet d'améliorer les revenus, d'assurer l'avenir de notre secteur et de répondre aux attentes des consommateurs.

Le volet Environnement fait-il partie de la stratégie sur la carboneutralité? La stratégie sur la carboneutralité et le volet Environnement ont pour objectif commun de vous aider à cibler les mesures environnementales positives déjà mises en œuvre à la ferme et à identifier les aspects qui pourraient être bénéfiques pour votre ferme, ainsi qu'à atténuer les effets des changements climatiques. En répondant aux exigences du volet Environnement, vous mettez en œuvre des pratiques qui aideront notre industrie à atteindre son objectif consistant à devenir carboneutre d'ici 2050.

La stratégie sur la carboneutralité représente l'occasion d'explorer des pratiques de gestion bénéfiques ciblant d'autres aspects de la durabilité et contribuant à l'efficacité globale de votre ferme. Pour plus d'information, visitez le www.producteurslaitiersducanada.ca/fr/ressources-producteurs/-carboneutres-dici-2050.